ROUBAIX

NOS PRIMES

Voir plus loin nos Bons-Primes.

Avec 6 BONS et 2 fr. 90, on a droit à **6 Couteaux** *indémanchables.*

Avec 10 BONS et 3 fr. 50, on a droit à **18 pièces de table** *: 6 cuillères, 6 fourchettes, 6 cuillères à café.*

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité

Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants *bénéfices partagés tous les six mois.*

—o—

LES COUJATERIES DE LA « CROIX »

La haine de la « Croix » ne saurait désarmer devant un cercueil, et pour notre regretté camarade Emile Moreau, cette haine était si grande chez les cléricaux de St-Antoine que le journal calotin croit devoir accompagner l'annonce de sa mort, d'injures grossières qui dénotent un esprit mesquin, une âme basse, un manque absolu de dignité.

Le « Journal de Roubaix », en termes mesurés, a salué l'adversaire loyal qui disparaît en un discret et courtois hommage.

La correction de son attitude souligne ainsi avec d'autant plus de force, tout ce que celle de la « Croix » a de blessant et de déplacé.

L'éducation et le savoir-vivre ne sont pas à la portée de toutes les intelligences, surtout lorsqu'elles sont abêties par la fréquentation des sacristies : la « Croix » nous l'affirme à *nouveau renforçant ainsi la certitude que* nous en avions.

G. L.

—o—

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira en session ordinaire de mai, le vendredi 26 juin à 8 h. 1/2 du soir.

Contrairement à ce que plusieurs de nos confrères avaient annoncé il n'y aura pas de réunion vendredi prochain.

—o—

Un noyé

Mardi matin, vers 6 h. 1/2, des passants ont découvert au quai de Wattrelos le cadavre d'un individu flottant à la surface de l'eau.

Le corps a été reconnu pour celui de Pierre Dewinne, âgé de 65 ans, charpentier, demeurant rue des Longues-Haies, cour Jenart, 4.

Le malheureux vieillard avait quitté son domicile où il vivait avec sa fille Mme Joseph Burjens, lundi matin vers 11 heures.

On présume que le pauvre homme a été victime d'un accident.

Le corps a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu, où M. le docteur Bole, médecin-légiste, a procédé avec M. Grimaldi, commissaire de police, aux constatations d'usage.

—o—

Conférence-Banquet de Pressensé

Le comité organisateur met la dernière main à la préparation de la fête démocratique du 21 juin : il la veut d'une parfaite tenue matérielle autant que sincèrement cordiale et ne ménagera rien pour que ses hôtes emportent de Roubaix une satisfaction sans mélange.

Il espère que cette première manifestation sera suivie de beaucoup d'autres et que les citoyens désireux de s'instruire, de s'élever, des armes pour la lutte libérale et l'émancipation des pensées se grouperont peu à peu en un faisceau résolu et agissant autour des orateurs dont la section s'assurera le concours.

Une telle manifestation n'est pas une réclame politique et l'apologie intéressée d'une candidature ; c'est une leçon qui avec les suivantes, formera un cours vivant d'éducation civique et morale, une leçon nourrie de foi républicaine ; de vérité, de principes ; — c'est un contact de quelques heures avec un homme d'étude, de réflexion, de combat, dont la pensée habite les sommets et se dépense libéralement à éclairer les consciences contemporaines aux prises avec de redoutables problèmes.

De la rencontre des opinions jaillit la vérité. Soyons reconnaissants à de Pressensé de nous apporter une conception des choses qui n'est pas celle de tout le monde. Ecoutons-le, laissons honnêtement bouillonner au fond de nous-mêmes les théories qu'il éditera en face de nos raisons, et ne craignons rien ; d'une telle entrevue, d'une telle méditation il ne peut sortir que de la clarté et du bien.

A tous les vieux démocrates, désireux de perfectionner en eux la pensée du souverain populaire armés du redoutable bulletin de vote, nous disons « Vivez souvent à côté des penseurs, car ils vous apprendront à penser. De Pressensé est de ceux-là ».

Le comité de la Ligue des Droits de l'Homme informe tous les républicains désireux d'assister à la grande manifestation démocratique de dimanche prochain, que la *souscription au Banquet* sera close irrévocablement ce soir, mercredi.

Il prie les retardataires de s'adresser au Café de la Presse, place du Trichon, 21, où les cartes pour le Banquet et la conférence sont déposées.

Il rappelle à tous que la conférence a lieu à trois heures, au Théâtre Deschamps, et le Banquet à sept heures, dans la grande salle Dominique, rue de l'Alouette.

—o—

Certificat d'études primaires

Hier ont eu lieu les examens du certificat d'études primaires pour les jeunes filles des écoles publiques du canton Roubaix-Est, à l'Ecole Ste-Elisabeth : 77 présentées ; reçues et admissibles, 62.

Les prix départementaux ont été décernés ainsi : 1er prix, Marie Maugin, école publique Ste-Elisabeth ; 2e prix, Marie Glorieux, rue du Coq-Français.

—o—

Les rentes des travailleurs

Chez Henry Ternynck, une rattacheuse, Hélène Jacquart, 22 ans, rue Bernard, cour Majot, 1, a été blessée au coude droit ; 15 jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, une soigneuse, Hélène Vandenbede, rue Cocheteux, à Wasquehal, a été blessée à la main droite ; 50 jours de repos.

Informations et Communications diverses

JEU DE HASARD. — Procès-verbal a été dressé contre Albert Stacker, 17 ans, demeurant rue d'Alger, 8, et Pierre Fassen, 20 ans, rue d'Alger, cour Millescamps, 1, pour jeu de hasard sur la voie publique.

UN ENFANT BLESSE. — Lundi après-midi, vers quatre heures, un enfant, Clément Vanseveren, âgé de neuf ans, était monté sur une échelle, chez ses parents, rue Chapelle-Carrette, 47, et faisait du gymnase lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba en se cassant le bras droit ; le docteur Labbe, qui l'a soigné, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

LES VISITES DE CAVES. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits par le soupirail dans la cour de Valentier Edouard, cabaretier, rue de l'Ouest, 15, et y ont soustrait deux bonbonnes d'eau-de-vie et de genièvre.

OUTRAGES A AGENTS. — Mardi matin, vers onze heures et demie, Octavie Lehembre, âgée de 19 ans, fraudeuse, demeurant rue des Longues-Haies, 118, s'étant présentée au poste de la salle où se trouvait le sous-brigadier Labbe, interpella ce dernier et voulut savoir si son amant était arrêté. A la réponse négative du sous-brigadier, elle l'invectiva grossièrement. Elle a été écrouée et sera conduite aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille.

VOL DE MONTRE. — Mme Eulalie Oosterlinck, femme Rean, ménagère, rue Beaurewaert, 4, a été victime d'un vol d'une montre en argent qui lui a été dérobée mardi matin, vers huit heures et demie.

Plainte a été déposée à la police.

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS DE ROUBAIX. — Nous sommes heureux de constater que les efforts faits à l'Ecole Nationale portent leurs fruits. Nous apprenons, en effet, que deux élèves viennent d'être lauréats du XIIIe Concours de la société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie :

M. Dudot, modeleur, obtient un 5e prix d'une valeur de 200 francs.

M. Vanoverbecke, modeleur, obtient une mention lui donnant droit à un objet d'art.

C'est avec plaisir que nous portons ces succès à la connaissance des Roubaisiens.

On sait, en effet, l'importance qu'a à Paris, le concours organisé par cette Société.

Ces deux élèves appartiennent au cours de sculpture dont le professeur est M. Ollé, le sculpteur roubaisien.

Il n'y a que les GALERIES LILLOISES, 45, rue Nationale, Lille, pour pouvoir offrir à leurs clients, un choix de plus de **25.000 CHAPEAUX DE PAILLE** de tous genres et **de tous prix.**

ÉTAT CIVIL

De ROUBAIX du 16 juin 1903.

Naissances. — Paul Bulteau, rue Chapelle-Carrette, 27. — Emile Pollet, rue de Mouvaux, cour Dubeaurepaire, 8. — Yvonne Burlin, rue Watt, cour Six, 40. — Yvonne Tahon, boulevard de la République, 5. — Jules Marissal, rue du Curtigny, 135. — Gustave Verhassel, rue Blanchemaille. — *Julien Dhaene, boulevard de Cambrai.* — Joseph Lebrun, rue de Wasquehal, cour Delporte, 12. — Edouard Zennevoort, rue du Curtigny, cour Lallemand, 13. — Henriette Dubocage, rue d'Alger, cour Maillet, 4.

Décès. — Florence Delitte, 40 ans, ménagère, rue de la Ruche, 46. — Louis Simon, 8 mois, rue des Fossés, 128. — Marie Remerico, 21 ans, épluchouse, rue Boucher-de-Perthes, 25. — Mélanie Demeyer, 4 ans, rue des Longues-Haies, 179, cour Decraene. — Jean Delbrecht, 39 ans, marchand de mercerie, rue Labruyère, 26. — Arthur Bogaert 11 mois, rue du Marquisat, 10. — Marie Vandewalle, 45 ans, ménagère, rue de l'Alma, 247. — Auguste Deschamps, 74 ans, propriétaire, boulevard de la République, 31. — Malhurin Glorieux, 41 ans, marchand de charbons, rue Vaucanson, 10. — Angèle Vandenberghe, 9 mois, rue Blanchemaille. — Léon Lesaffre, 45 ans, gazier, rue de Blanchemaille. — Pierre Dewinne, 65 ans, charpentier, quai de Wattrelos.

Mort-né, 3.

Le Conseil d'administration de la société coopérative LA PAIX convoque en *assemblée générale ordinaire semestrielle ses porteurs* de parts d'intérêts pour le dimanche 28 juin courant, à 10 heures précises du matin, en son local, boulevard de Belfort, 73-75.

Ordre du jour :

1. Formation du bureau.
2. Constatation du nombre de présents et dépôt sur le bureau de la convocation légale.
3. Lecture des deux derniers procès-verbaux d'assemblées générales.
4. Rapport du Conseil d'administration.
5. Rapport de l'épicerie.
6. Rapport de la commission de contrôle.
7. Rapport de la commission des travaux.
8. Vote sur les quatre rapports précédents et fixation de la date et du montant du partage.
9. Rapport de la commission de *prévoyance et de propagande.*
10. Renouvellement partiel du conseil d'administration.
11. Renouvellement de la commission de *contrôle.*
12. Tirage des primes (67 primes de 3 fr. chacune, soit un total de 201 francs partagés).

Le Conseil d'administration.

TOURCOING

La grève des mouleurs de Tourcoing

Dans son dernier numéro, le journal bimensuel **La Fonderie**, organe officiel de la Fédération des Mouleurs en métaux et parties similaires de France, publie l'article suivant, relatif à la grève des mouleurs de l'aciérie Lamourette frères, rue d'Amsterdam :

« Depuis longtemps une situation très tendue existait à la fonderie Lamourette frères, elle vient d'aboutir à un conflit.

Dans le courant du mois de janvier dernier, ce fut grâce à la patience du Syndicat et à la marche défavorable du travail que la grève fut évitée.

Il s'agissait en l'occurrence d'une diminution de salaire imposée par l'application de la journée de 10 heures 1/2 qui n'eut lieu que huit mois après les prescriptions légales et sur les injonctions de l'inspecteur du travail.

MM. Lamourette auraient pu se contenter de ce résultat arraché à la faveur du chômage mais leur autorité aussi insolente que ridicule, qui dénote plutôt la folie que l'intérêt, exigèrent d'autres concessions de leur personnel qui, à son tour, va démontrer à ces deux naïfs que la cupidité et l'arbitraire rencontrent parfois des obstacles qu'il est imprudent d'essayer de franchir.

Ayant congédié la majeure partie des mouleurs, ils ont espéré parvenir, par des procédés aussi écœurants qu'humiliants, à obtenir le même rendement avec 15 mouleurs qu'avec 40. Pour cela la chose paraissait facile : il suffisait simplement de fixer pour chaque modèle ou pour chaque moule le temps toléré par la maison. Ce fut le sieur Blondelet, contremaître, qui accepta bassement le rôle indigne d'exécuteur de ces nouvelles dispositions. Il s'en acquitta d'une façon plutôt jésuitique qu'audacieuse, faisant parfois retomber la responsabilité de ses ordres sur les patrons, ayant quand même conscience de la vilenie de sa conduite.

Les camarades ne se laissèrent pas prendre à ses griffes veloutées, car il est des degrés de bassesse que l'égoïsme même le plus profond ne peut excuser. On ne sait pas à ce point avec la prétention de conserver l'estime des travailleurs quand, pour ces derniers, on ne consent aucun sacrifice et qu'on se contente d'agir contre eux selon les indications du maître qui commande et qui paye.

D'accord avec la Fédération, les mouleurs refusèrent la taxe du temps pour les différents travaux.

Le 4 juin le contremaître donne un modèle à un camarade en lui disant : « Tenez, il en faut six moules par jour ». Ce camarade protesta contre cette manière d'agir. Blondelet répondit que c'était le patron qui le voulait ainsi et que du reste s'il ne voulait pas s'y conformer il pouvait partir. Et en effet il partit, mais suivi de tous les mouleurs de la maison au nombre de 14, conformément aux décisions prises précédemment dans une assemblée générale du Syndicat.

Dans une seconde assemblée générale du 7 juin, sur la proposition des camarades en grève, il fut décidé de soumettre les revendications suivantes :

1° Suppression de la fixation du temps pour chaque travail ;

2° Application de l'horaire affiché et installation d'une horloge dans l'atelier ;

3° Augmentation de 50 % pour les heures supplémentaires ;

4° Augmentation des salaires proportionnellement avec la diminution de la journée de travail, de 11 h. à 10 h. 1/2.

5° Garantir les ouvriers du froid pendant l'hiver ;

6° Responsabilité des patrons pour les effets brûlés ou installation de placards à la disposition du personnel ;

7° Engagement pour les patrons ne ne faire aucune victime de grève.

Les grévistes tentèrent d'user de la conciliation du juge de paix, mais MM. Lamourette déclarèrent hautainement que les grévistes ne faisaient plus partie de leur personnel. Cela est assez facile à dire, mais pour s'en procurer un nouveau la chose paraîtra plus aride à ces deux orgueilleux qui finiront bien par baisser la tête et taire leur arrogance s'ils conservent les goûts d'exploiteurs et surtout s'ils en adorent les profits.

***

MM. Lamourette ne sont pas encore revenus de leur entêtement.

Ils ont, à force d'annonces et de promesses réussi à racoler deux ouvriers, qui viennent chaque matin de Lille, aux frais des patrons. Vrai, quelle générosité !

Les deux renégats n'osent sortir le midi. Ils ne tarderont pas à apprécier, comme il convient, le bagne capitaliste dans lequel ils ont échoué.

Leur trahison ne saurait en tout cas décourager les grévistes.

—o—

Respectons les mœurs

La police a surpris et arrêté lundi soir, quatre jeunes gens qui, vêtus d'une façon aussi sommaire que possible, se baignaient dans un bassin réfrigérant de l'usine Toulemonde, au boulevard Gambetta, le long de la ligne du chemin de fer.

Ce sont les nommés Charles Moraut, 19 ans, rue de Tourcoing, cité Saint-Louis, son frère Clément, 18 ans, même adresse, Emile Vinchent, 18 ans, rue de la Barbe-d'Or, 16 et Denis Lucas, 10 ans, rue de Tourcoing, cour Joseille.

Les trois premiers ont été maintenus en état d'arrestation. Denis a été relâché en raison de son jeune âge.

—o—

Les dévaliseurs de clapiers

Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs ont pénétré, en passant par les jardinets environnants, dans la cour de l'habitation de M. Auguste Paco, rue de Gand, 284.

A leur approche, les poules s'enfuirent dans toutes les directions, si bien que les malandrins durent se contenter d'un lapin qui n'avait pu, le pauvre, prendre la poudre d'escampette.

Plainte a été déposée à la police par M. Paco qui est bien de la peine, mardi matin, à rassembler ses pensionnaires à plumes.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Alphonse Pollet, fabricant, un laineur, Léon Heulot, 26 ans, demeurant à Roubaix, rue Jacquart, 139, s'est piqué la main droite ; 15 jours d'incapacité de travail.

— Un *terrassier*, Alphonse Thieffry, 31 ans, domicilié rue des Anges, cour Frères-Baudin, à Roubaix, et travaillant au quai de Bordeaux pour Guiot-Morel, s'est blessé à l'épaule gauche en portant un rail ; 12 jours d'incapacité de travail.

— Au peignage Achille et Pierre Pollet, un homme de peine, Jules Taintignies, 16 ans, demeurant à Roubaix, rue Bernard, cour Boyaval, 8, s'est contusionné le gros orteil gauche ; 12 jours d'incapacité de travail.

—o—

Concert public

Les Trompettes « La Revanche », et l'Orphéon « La Jeunesse Lyrique », exécuteront le jeudi 18 juin 1903, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants :

Les Trompettes La Revanche. — 1. Allegro (L. Braye). — 2. Air varié pour trompette, soliste Julien Balkan (L. Braye). — 3. Fantaisie numéro 2 (L. Braye).

L'Orphéon La Jeunesse Lyrique. — 4. Les Martyrs aux arènes (Laurent de Rillé). — 5. Les Enfants des Montagnes (Saintis).

Les Trompettes La Revanche. — 6. Schottisch de Concert (L. Braye). — 7. Grande fantaisie de Concours (G. Lambert).

Informations et Communications diverses

AU FEU ! — *Lundi soir, vers 9 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cuisine de M. César Moulard, manouvrier, rue de l'Amiral-Courbet, 75.*

Le feu a pris dans des vêtements d'enfants et s'est communiqué à des rideaux. Des voisins, accourus, l'ont éteint à l'aide de seaux d'eau.

Les dégâts s'élèvent à 100 francs. Pas d'assurance.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier mardi, il est arrivé aux halles : marée, 590 kilos ; pommes de terre, 550 kilos ; cerises, 80 kilos ; fraises, 75 kilos ; pois, 60 kilos ; tomates, 20 kilos ; amandes vertes, 60 kilos ; artichauts, 160 ; asperges, 40 bottes ; salades, 200 ; beurre, 20 kilos.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 16 juin

Naissances. — Toussaint Léon, rue des Bonnets, 7. — D'hont Albert, rue Auber, 12. — Demat Marie, rue de Berckem.

Décès. — Vercambre Hortense, 65 ans, rue du Moulin-Fagot. — Tack Claire, 1 mois, rue de la Latte, 191. — Debruyckère Hortense, 52 ans, rue de La Latte, 130. — Decraene Yvon, 69 ans, rue Nationale, 122. — Gille Alberdrée, 30 ans, contour de l'Abattoir. — Decœne Madeleine, 3 mois, rue d'Alexandrie, 16.

CADEAUX UTILES Voir nos Primes Découper les Bons

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT-CIVIL du 16 juin. — *Naissances.* — Dervaux Paul, rue de la Gare, 14. — Dekien Alphonse, rue Chevreuil, 60. — Burggraeve Jeanne, rue de la Consolation, 2. — Carlier Marie, place Saint-Martin, 28.

Décès. — Rose Simonne, 6 mois, rue Kléber, 155.

HEM

La prétendue affaire d'empoisonnement

Nous avons relaté en son temps cette prétendue affaire d'empoisonnement à Hem, dont les faits avaient été démesurément grossis et dont le *Journal de Roubaix* s'était fait l'écho.

Le parquet s'en est occupé pour calmer les esprits. Il a fait exhumer le corps d'Henri Vandenbussche. Le domestique de la ferme Droulers, âgé de 64 ans, est mort d'une congestion pulmonaire, dont les racontars avaient fait une victime de l'affaire d'empoisonnement. Il l'a fait transporter à l'amphithéâtre de Lille à fin d'autopsie.

L'autopsie a eu lieu hier matin et le médecin légiste a conclu que Vandenbussche était mort d'une congestion pulmonaire, comme l'avait déclaré tout d'abord le docteur Conbronne chargé de constater le décès.

L'ORPHEON DES ANCIENS ELEVES de l'école Victor Hugo se rendra à Ostende le dimanche 5 juillet, pour prendre part au grand festival international et permanent. Tous les membres de l'Association, désireux d'accompagner leurs camarades dans cette intéressante excursion sont priés *d'envoyer leur adhésion avec la somme de 3 fr. au* directeur de l'école, avant le dimanche 28 juin, à midi, terme de rigueur.

SAILLY

ARRESTATION. — Le garde-champêtre de Sailly a mis en état d'arrestation le nommé Etienne Lenfant, 44 ans, demeurant à Templeuve (Belgique), pour ivresse et violence.

MOUVAUX

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un homme de peine occupé chez MM. Lorthiois frères, peigneurs à Mouvaux le nommé Pollet Henri, âgé de 24 ans, est tombé en empilant des balles de laine et a été pressé entre les balles.

Le docteur Albert Vincent a prescrit un repos de 15 jours.

ETAT-CIVIL du 7 au 14 juin 1903. — *Naissances.* — Vonck Marie, rue Vauban. — Deltour Lucien, rue Jean-Bart. — Bouzin Rachel, rue Pasteur.

Décès. — Delva Edouard, 78 ans 10 mois, tisserand, rue de Lille. — Vancoillie Pierre, 35 ans 9 mois, charretier, rue Mirabeau.

Mariage. — Fena Joseph, 21 ans, menuisier, et Meunier Jeannette, 19 ans, soigneuse.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Deffrennes-Duplouy, une frangeuse, Marie Bondeau, 17 ans, demeurant rue Royale, s'est coupée au pouce de la main gauche avec ses ciseaux à franger. 10 jours d'incapacité de travail.

LE NORD

LILLE

—o—

LIRE PLUS HAUT :

Fin de grève, à Lille.

Un scandale militaire, à Lille.

La mort du brigadier Sohier

Hier matin, à neuf heures, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les obsèques du brigadier Sohier.

Le cortège était composé en grande partie de gendarmes, d'agents de police en tenue, d'une délégation des employés d'octroi de Lille et de délégations de la police de Roubaix et de Tourcoing.

Parmi les notabilités présentes, on remarquait : MM. Aubanel, secrétaire-général de la Préfecture ; Tainturier, procureur de la République ; Davaine, juge d'instruction ; Le Huérou de Kérisel, substitut ; Vivier des Vallons, commissaire central ; Goudin, adjoint au maire ; Cliquennois-Pâque ; Broutin, conseillers municipaux, etc.

L'inhumation du malheureux brigadier Sohier, a eu lieu au cimetière de l'Est.

A L'INSTRUCTION

On sait que M. Davaine, juge d'instruction est chargé de l'affaire relative à la mort du brigadier Sohier, survenue au cours des manifestations cléricales, samedi dernier.

Nos lecteurs connaissent également les conclusions des médecins-légistes, ayant pratiqué l'autopsie du malheureux brigadier de police.

M. Davaine poursuivant son enquête, a interrogé, hier après-midi, le sieur Dupuis, supérieur des Rédemptoristes, et M. Boissard, professeur de droit à la Faculté catholique.

Bien entendu, ces deux témoins qui se trouvaient au premier rang de la manifestation cléricale, déclarent n'avoir rien vu.

Le magistrat interrogera sous peu de nouveaux témoins.

—o—

Amoureux délaissé

Joseph Van Eyck, 34 ans, jardinier, d'origine belge, vivait depuis plusieurs mois, rue de la Halle, avec une jeune femme, Marie X..., qui travaillait rue des Chats-Bossus.

Il y a deux ou trois jours, la jeune femme, fatiguée de la liaison, disparut, évitant de donner son adresse. Désespoir de Van Eyck qui se mit à la recherche de l'infidèle qui, paraît-il, a emporté les quelques sous du ménage.

Van Eyck, mal inspiré, s'est présenté, hier après-midi, rue des Chats-Bossus, à l'atelier de son ancienne et y a fait un tel vacarme qu'on est allé chercher la police.

Un peu gris, le jardinier reçut très mal les agents.

Conclusions : le pauvre Van Eyck sera déféré au parquet sous l'inculpation de rébellion à agents.

—o—

Tentative de suicide

Hier, vers une heure de l'après-midi, Julia Delmotte, femme Catteau, 18 ans, ménagère, 43, rue des Robleds, a tenté de se suicider en se pendant au pied de son lit.

Fort heureusement, le beau-père de la désespérée, M. Alphonse Personne, survint sur ces entrefaites, coupa la corde et sauva la jeune femme.

Interrogée sur les motifs de sa tentative de suicide, Julia Catteau a déclaré que son mari ne lui donnant pas de quoi vivre, elle avait résolu d'en finir avec la vie. Elle a d'ailleurs promis de ne plus recommencer.

—o—

Relations désagréables

Mme Gévaert, demeurant 130, rue du Buisson, connaissait depuis un certain temps déjà la nommée Sidonie Duhamel, femme Lefebvre, 44 ans, journalière, 26, rue de la Chaude-Rivière.

Dernièrement, profitant d'une courte absence de Mme Gévaert, Sophie Duhamel s'empara d'un portemonnaie contenant 13 francs et se garda bien de revenir.

Sur plainte de la volée, Sophie Duhamel, après interrogatoire du commissaire de police du quartier, a été arrêtée hier matin.

—o—

Collision de voitures

Le cocher de place, Charles Desmarécaux, a accroché hier après-midi, vers trois heures et demie, rue de la Monnaie, une balladeuse chargée de marchandises, traînée par M. Jules Boquet, garçon de magasin, demeurant à Lambersart.

Par suite du choc, les brancards du dernier véhicule ont brisé plusieurs vitres à la devanture de M. Charles Delmer, marchand épicier, 43 bis, rue de la Monnaie. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

—o—

La Question du lait

L'ordre du jour suivant a été voté par le Syndicat « L'Avenir Médical du Nord » dans sa séance du 13 juin :

« Considérant que la question de la vente du lait doit se poser avant tout sur le terrain de l'hygiène publique ;

Considérant d'une part que le lait constitue le plus souvent la base de l'alimentation des malades ; que d'autre part, pour diriger l'allaitement artificiel si répandu parmi les enfants de la classe ouvrière, il est de la plus haute importance pour le médecin de pouvoir compter sur un lait garanti normal ;

Considérant que l'expérience, faite durant plusieurs années par la municipalité lilloise, autorisant la vente de lait pur, écrémé et pauvre — à la condition que ces laits soient contenus dans des récipients différents portant des mentions spéciales — n'a pas donné de résultats satisfaisants : les marchands laitiers ayant trouvé facilement moyen — grâce à l'indolence d'un public ignorant ou négligent — de tourner l'arrêté municipal ;

Le Syndicat « L'Avenir Médical du Nord », réuni en assemblée générale le 13 juin 1903, mettant au premier plan de ses préoccupations l'intérêt de la santé publique, estime qu'en l'état actuel des choses, seule, l'interdiction de vendre sous le nom de lait tout autre produit que du lait pur donne au consommateur la garantie à laquelle il a droit et réalise la première condition de toute réglementation rationnelle de l'allaitement artificiel ;

Approuve, en conséquence, l'arrêté municipal du 30 avril dernier touchant la vente du lait à Lille ;

Et invite M. le maire de Lille à le faire appliquer dans le plus bref délai possible.

Pour le Syndicat et par ordre :

Le secrétaire,

Dr D. VERHAEGHE.

—o—

Mouvement de la population

Pendant la 24e semaine de l'année, du 7 au 13 juin, les bureaux de l'Etat-Civil ont enregistré 74 décès et 102 naissances, se répartissant comme suit : Décès : 37 du sexe féminin et 37 du sexe masculin. Naissances : 59 du sexe féminin et 43 du sexe masculin.

La phtisie pulmonaire a provoqué 17 décès ; la diarrhée infantile, 12 ; la rougeole, 7 ; l'apoplexie cérébrale, 4 ; bronchite et pneumonie, 3 ; maladies organiques du cœur, 3 ; méningite tuberculeuse, 1 ; variole, 1. Il y a eu 2 suicides. Autres causes de décès, 24.

Il a été déclaré à l'Office sanitaire : 10 cas de rougeole, 3 de scarlatine, 2 de fièvre typhoïde, 2 de variole, 1 de dyssenterie, 1 de coqueluche, et 1 d'érysipèle.

ASSOCIATION SYMPHONIQUE DES CONCERTS D'ETE. — Jeudi, 18 juin, au Palais-Rameau, 8e concert de l'abonnement, avec le concours de M. Simard, baryton, lauréat du Conservatoire de Paris.

1re partie. — Marche aux flambeaux (Meyerbeer). E. Colin. — L'Etoile du Nord, ouverture (Meyerbeer). — Espanita, valse espagnole (G. Rossy). — Grand air d'Hérodiade, par M. Simard (Massenet). — Fantaisie ballet (G. Parès).

2e partie. — Fantaisie sur le Pré aux Clercs (E. Colin). — Grand air du Roi de Lahore, par M. Simard (Massenet). — *(a)* Le Passant, 1re audition, (Paladilhe) ; *(b)* Douce caresse (Gillet). — Air de Polyeucte, par M. Simard (Gounod). — En poste, galop (Gobbaert).

Dimanche, 21 juin, 9e concert de l'abonnement avec le concours de M. Bas, hautbois-solo de l'Opéra.

Théâtres, Fêtes et Concerts

A LIEGE

Nous avons déjà parlé de la manifestation de sympathie organisée par les artistes belges en l'honneur de notre excellent compatriote, M. Doutrelon de Try, à l'occasion de sa présence aux fêtes musicales de Liège.

Cette manifestation, sous la direction du célèbre violoniste Ovide Musin, a eu lieu dimanche dernier 14 juin. Nos confrères liégeois en publient d'enthousiastes compte-rendus. Voici celui du « Journal de Liège », qui sera lu avec plaisir :

Grand nombre d'artistes liégeois, littérateurs, peintres, musiciens, s'étaient donné rendez-vous hier, à midi, en la salle des vitraux de l'Hôtel Moliren, où avait lieu une manifestation de sympathie en l'honneur de M. Doutrelon de Try, de Lille.

Celui-ci, invité officiellement aux fêtes de la Légia et des Disciples, réside depuis quelques jours en notre ville, et ses nombreux amis, les artistes de Liége, ont saisi l'occasion de son passage chez nous pour organiser une manifestation de reconnaissance.

M. Doutrelon peut être considéré comme un de ceux qui, en France, ont le plus droit à la reconnaissance de la Belgique, tant au point de vue de l'art musical de notre pays qu'à celui de la bienfaisance dont ont profité nos nombreux compatriotes habitant le département du Nord.

C'est à ce double titre que les artistes liégeois se sont réunis hier pour le fêter, et cette réunion fut empreinte d'une cordialité, d'une sincérité touchantes. Plusieurs artistes et protecteurs des arts y ont pris la parole : M. Musin d'abord, qui a rappelé les services rendus par M. Doutrelon à nos compatriotes, et lui a décerné le diplôme de premier ami des Belges et celui de mécène lillois. Il lui a offert, en souvenir de la fête, une superbe lyre en fer forgé, délicatement ouvragée, œuvre de M. Thonnet, de Huy.

Puis M. Sauvenières a remis au héros de la fête un livre d'or, que nous avons pu feuilleter à grand peine, tant on l'entourait de soins — c'est d'ailleurs le sort des livres et albums de ce genre de n'être jamais feuilletés — et qui est réellement très beau.

On y remarque des dessins, aquarelles, prose, vers, et pages musicales de nos principaux artistes liégeois.

Le président des anciens officiers et sous-officiers belges a ensuite rendu hommage à M. Doutrelon, à qui il a donné l'accolade, puis M. Keppenne, au nom de la Légia et des Disciples, prononça à son tour l'apologie du vaillant protecteur de l'art belge en France.

M. Radoux prononce quelques paroles qui, pour ne pas déroger à l'habitude, sont pleines d'humour, et pour clore la série des speechs, M. Doutrelon de Try, très ému, remercie tout le monde de la belle manifestation qui lui a été réservée. Il termine par une vibrante exclamation qui trouve son écho dans tous les cœurs : Vivent les lettres belges, les artistes liégeois ! Vive la Belgique amie des arts et de la France !

Chaque assistant conservera de cette manifestation un long et réconfortant souvenir.

NOUVEAU THEATRE-KURSAAL

(Direction A. Bourdette)

Mercredi 17 juin. — (Tournée Bourgeois). — FAMILLE SANS NOM, pièce en 5 actes et 10 tableaux, à grand spectacle, tirée du roman de Jules Verne, par M. T. Bergerat.

Bureau à 7 h. 3/4. — Bureau à 8 h. 1/4

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

ACCIDENT A L'ARSENAL. — Un soldat de la 5e compagnie d'ouvriers, le nommé Labarrienne, originaire des Ardennes, était occupé, avec d'autres ouvriers, à charger des décombres dans un tombereau non muni d'avant-train, à l'Arsenal. Lorsque la voiture fut remplie, des hommes placés à la flèche se mirent en marche, tandis que Labarrienne restait derrière le véhicule. Mais à un certain moment, les conducteurs lâchèrent la flèche, en sorte que le tombereau retomba brusquement en arrière, atteignant le soldat à la tête.

Le malheureux eut le nez fracturé et une hémorragie abondante en résulta. Transporté à l'Hôpital-Militaire, le blessé y a reçu les soins du docteur Famechon, médecin en chef de l'établissement.

EXPLOSION AUX FORGES DE DOUAI. — Mardi matin, vers huit heures, une violente détonation se faisait entendre aux Forges de Douai. Une conduite de vapeur venait d'éclater dans l'atelier où se trouvent les forges. Les débris du tuyau passèrent comme de la mitraille au milieu des ouvriers qui déjeunaient et blessèrent l'un d'eux, nommé J.-Bte Martin, âgé de 20 ans, demeurant rue d'Albergotti. Le blessé fut aussitôt transporté à la pharmacie de l'usine, où on le soigna, puis conduit en voiture chez le docteur Baude. Il porte une plaie assez profonde au genou droit. L'incapacité de travail sera d'une vingtaine de jours.

UN GAMIN A L'EAU. — Mardi matin, vers huit heures et demie, le jeune Georges Bonte, âgé de neuf ans, écolier, demeurant avec ses parents rue Jean-de-Bologne, 19, jouait dans une barque appartenant au service de draguage et stationnant au pont de Tournay, lorsque, tout-à-coup, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau.

Fort heureusement pour lui, un garçon boucher M. L. Taillendier, avait été témoin de la scène, et réussit à tirer l'imprudent gamin de sa périlleuse situation, sans même avoir besoin de se jeter à l'eau. Le sauveteur n'en mérite pas moins des félicitations et surtout la reconnaissance des parents de l'enfant.

ANICHE

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT

Hier mardi, vers quatre heures du matin, à l'estaminet Faux-Sénéchal, situé boulevard National, à la hauteur du passage à niveau, une jeune fille a tenté de s'empoisonner en absorbant une potion de teinture iodée. Elle fut prise immédiatement de coliques et de vomissements qui attirèrent l'attention des personnes présentes. Un docteur fut appelé en toute hâte et administra un contre-poison à la malheureuse. Vers sept heures, le commissaire de police est descendu sur les lieux. On attribue cette tentative de suicide à des chagrins d'amour.

NOMAIN

RENVERSEE PAR UN CYCLISTE. — Mlle Germaine Labre, âgée de 14 ans, fille du garde-barrière, a été renversée, samedi dernier, sur la route de Lille, au lieu dit « L'Obeau », par un cycliste. Elle a été relevée évanouie, portant des blessures aux cuisses et aux poignets. Son état est assez grave. L'auteur de l'accident est connu. La gendarmerie a ouvert une enquête.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

HASNON

Drame d'amour

Il y a trois semaines environ, une jeune fille d'Hasnon, Mlle Marie Lecœuvre, 20 ans, abandonnait la maison paternelle, après un refus formel de ses parents de lui laisser épouser celui qu'elle aimait.

Elle revenait la semaine dernière et à nouveau suppliait son père de consentir à son mariage.

M. Lecœuvre refusa encore.

La jeune fille ne dit rien, mais lundi, après des recherches, on retrouvait son cadavre dans la Scarpe.

Le désespoir de la famille est impossible à décrire, comme aussi le tardif repentir de leur barbare conduite.

DENAIN

GRAVE ACCIDENT AUX FORGES. — Lundi, vers onze heures du matin, le nommé Seillier Dartagnan, âgé de 17 ans, tireur de corde, demeurant rue de la Pyramide, à Denain, était occupé à replacer une corde sur une poulie du cylindre du train à tôles minces quand cette corde, s'étant accrochée, Seillier ne put la lâc